



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

Un accompagnement pour l'avenir

Au sein de l'association Joseph SAUVY, cinq de nos établissements : 2 Instituts Médico-Educatifs (IME) et 3 Etablissements et Service et d'Aide par le Travail (ESAT) sont habilités à recevoir une partie de la taxe d'apprentissage au titre des ACTIVITES HORS QUOTA PAR DEROGATION (26% du hors quota)" au titre du 6. de l'article l6241-10 du code du travail.

Le bordereau de taxe d'apprentissage fournit par la CCI n'identifiant pas clairement notre catégorie, après avoir complété les informations vous concernant, il vous suffit d'indiquer dans le paragraphe "6 - Affectations Du Disponible Aux Etablissements Bénéficiaires", l'UAI (pour les IME), le nom et l'adresse de l'établissement que vous souhaitez soutenir. L'organisme collecteur se chargera du calcul des déductions

Taxe d'apprentissage 2019
0.68% de la masse salariale
annuelle brute

Fraction Régionale pour
l'Apprentissage (FRA) =
51% de la TA destinée aux
Conseils Régionaux

Apprentissage
: quota 26%
TA

Hors-Quota :
23% TA

Possibilité d'affecter aux "ex-activités
complémentaires" 26% du Hors-Quota au titre
de l'art.L6241-10 du Code du Travail

Catégorie B :
(niveau 1 et 2)
35% HQ

Catégorie A :
(niveau 3, 4 et 5)
65% HQ

Pour plus de renseignements, contactez le Secrétariat de Direction de l'Association : 04.48.22.21.64

Fort de ses 50 ans d'expérience dans le secteur médico-social, l'Association Joseph SAUVY répond à de multiples besoins, propose des services adaptés et offre à certains de ses Usagers des savoirs, des formations et l'accès à des métiers !

L'Association Joseph SAUVY en quelques chiffres :

Plus de 140 Communes couvertes sur le Département,

Plus de 32 Etablissements et Services

300 Intervenants à domicile

1200 Salariés

Plus de 2500 Résidents et Usagers

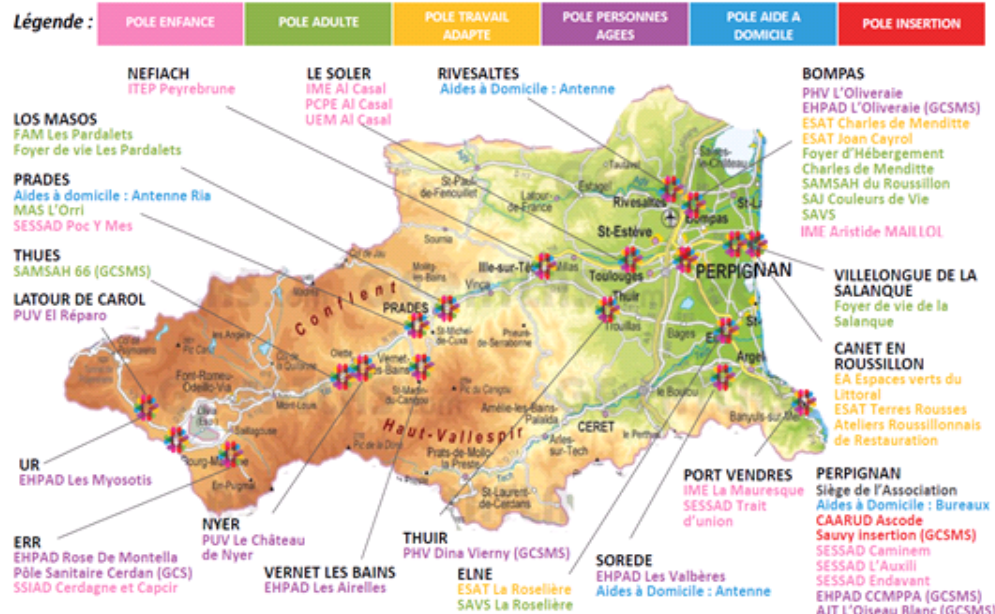
1.50 M€ d'investissement annuel



CARTE DES ETABLISSEMENTS ET DES SERVICES DE L'ASSOCIATION

Le détail des villes et villages pouvant bénéficier de l'aide à domicile est disponible sur le site internet de l'association

www.association-sauvy.fr



Améliorer le quotidien de nos usagers est notre priorité, la solidarité est notre identité.

Association Joseph SAUVY – 23 Rue François Broussais – CS 20007 – 66 028 PERPIGNAN

www.association-sauvy.fr

ESAT « Charles de MENDITTE »
Avenue de Lapanos BP 13 - 66430
BOMPAS
Siret : 776 190 951 000 58

ESAT « Terres ROUSSSES »
Chemin des Terres Rousses 66140
Canet en Roussillon
Siret : 776 190 951 002 80

ESAT « JOAN CAYROL »
3 Chemin du Mas Taillant - 66430
BOMPAS
Siret : 776 190 951 002 72

ESAT « La Roselière »
10 rue Nicolas Appert 66200
ELNE
SIRET : 776 190 951 004 21

IME « AL CASAL »
15 Boulevard de la Vallée de la Têt - 66270 Le Soler
Siret : 776 190 951 002 56 UAI : 0 660 630 B

IME « La Mauresque »
Impasse Félix Mercader 66660
PORT-VENDRES
Siret : 776 190 951 004 05

IME « Aristide MAILLOL »
198, Chemin du Mas Taillant - 66430 BOMPAS
Siret : 776 190 951 003 22 UAI : 0 660 628 Z



Prestations de services aux entreprises :

Blanchisserie, repassage et confection pour des entreprises, hôtels et campings, création de jardins et entretien d'espaces verts collectifs, travaux de second oeuvre du bâtiment, nettoyage de locaux, agents de services en restauration, location de salle pour séminaire clé en main.



Prestations de services aux particuliers :
création de jardins et entretien, débroussaillage, pressing et blanchisserie.

L'Usager (Travailleur Handicapé) est au coeur de nos ESAT : **entreprises** du secteur du travail adapté, **performantes** et reconnues pour la **qualité de leurs prestations**. La formation des travailleurs handicapés est assurée par nos moniteurs d'atelier, tous professionnels dans leur spécialité exercée ou par des organismes extérieurs spécialisés, pour permettre aux travailleurs handicapés l'accès à un emploi rémunéré dans des conditions de travail adaptées.

Mission : l'insertion socio-professionnelle, en luttant contre les exclusions et en permettant un accès à un statut socio-professionnel pour les personnes accueillies.

Productions variées : mobilier urbain en béton, fabrication de meubles en bois pour l'extérieur et l'intérieur pour particuliers et professionnels, production de végétaux en pépinière, maraichage, préparation de biscuits (rousquilles et croquants), produits locaux (transformation et conditionnement pour d'autres professionnels également), préparation de corbeilles garnies



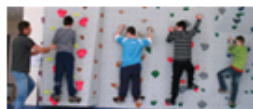
Objectif du Projet d'établissement : permettre une éventuelle intégration dans un cursus d'apprentissage en milieu ordinaire (CFA), l'accès au monde du travail en milieu protégé, l'acquisition de compétences individuelles et sociales indispensables, et la mise en place du projet personnalisé

L'Usager (enfant, adolescent) est accueilli en IME par des équipes pluridisciplinaires qui proposent des activités centrées sur :

- l'autonomie
- l'intégration de règles sociales
- la socialisation
- la créativité
- l'expression
- la maîtrise corporelle

Le service d'enseignement professionnel propose un ensemble d'activités de formation professionnelle, selon l'âge, les possibilités, les aptitudes, et les motivations des jeunes dans divers métiers (bâtiment, agriculture, services)

L'éducation physique et sportive qui s'effectue sur les temps scolaires et périscolaires avec une intégration à la Fédération Française de Sport Adapté permet des rencontres inter-établissements, la participation à des compétitions multisports



Une capacité d'accueil totale de **323** Travailleurs Handicapés orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) au sein de 4 ESAT situés à Bompas, Elne et Canet en Roussillon. Nous travaillons au quotidien dans une démarche de protection de l'environnement.

Nos 3 IME ont une capacité d'accueil de **192** places au total, en externat et en internat modulable, ouverts 207 jours par an.